



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

infirmiers anesthésistes

Question écrite n° 94098

### Texte de la question

Mme Sophie Dion attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des infirmiers anesthésistes diplômés d'État qui assurent l'intégrité et la sécurité des personnes nécessitant des soins en anesthésie et réanimation. Le métier d'infirmier anesthésiste qui nécessite une formation sur 7 ans permet à ces professionnels paramédicaux d'être reconnus, depuis 2014, au grade Master. Malgré une expertise avérée et un niveau de compétence particulièrement élevé dans notre système de santé cette profession ne bénéficie pas aujourd'hui du statut d'infirmier en pratiques avancées. Elle lui demande donc quelles sont les intentions du Gouvernement en ce domaine et quelles actions il entend mettre en œuvre pour mieux prendre en compte et valoriser la profession d'infirmier anesthésiste.

### Texte de la réponse

Les infirmiers anesthésistes qui travaillent au bloc opératoire sont les collaborateurs indispensables des médecins anesthésistes réanimateurs. Ces infirmiers expriment des attentes, puisque l'exercice de leur profession évolue. Un travail est engagé avec eux depuis 2012. Leur formation a, dans un premier temps, été revue et il s'agit maintenant de réfléchir aux évolutions qui peuvent être apportées à l'exercice de leur profession. Depuis octobre 2015, les représentants des infirmiers anesthésistes sont régulièrement reçus par les services du ministère chargé de la santé pour conduire cette réflexion qui est programmée jusqu'à l'été prochain. Pour ce qui est de la rémunération, la grille statutaire des infirmiers anesthésistes a évolué à deux reprises, en 2012 et en 2015. Si nous voulons aller au-delà, indépendamment de la revalorisation du point d'indice qui vient d'être annoncée par le Gouvernement, il est d'abord indispensable de faire aboutir le travail qui a été engagé sur l'évolution de l'exercice du métier. C'est à partir de cette étape qu'il sera possible, à compter de l'été prochain, d'ouvrir le chantier sur l'architecture de la grille et, donc, de l'évolution indiciaire possible permettant de reconnaître à la fois le parcours professionnel des infirmiers anesthésistes et l'évolution de l'exercice de leur profession.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Sophie Dion](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (6<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 94098

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [15 mars 2016](#), page 2083

**Réponse publiée au JO le :** [5 avril 2016](#), page 2718